

CºMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE

JOCELYNE CABANAL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

PLFSS 2025

Malgré certaines avancées, un budget brutal pour les plus fragiles et insuffisant au regard des enjeux

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025 a été présenté par le gouvernement le 10 octobre, avec dix jours de retard.

Certains points sont à saluer notamment la transposition de l'Accord national interprofessionnel ATMP signé par les partenaires sociaux qui reprend plus fidèlement les nouvelles protections prévues pour toutes les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

La CFDT salue également le maintien du financement du service public de la petite enfance, ou le financement de la partie handicap / perte d'autonomie, même si ces avancées restent encore très loin de la grande loi que la CFDT appelle de ses vœux.

La CFDT se félicite d'un infléchissement de la fuite en avant qui exonérait les entreprises de leur responsabilité salariale. Le budget 2025 marque un point d'arrêt à des effets d'aubaine concernant **les exonérations de certaines cotisations**.

Malgré ces quelques avancées, la CFDT dénonce le caractère injuste d'autres mesures contenues dans le PLFSS qui vont directement impacter les plus fragiles.

Ainsi, le gouvernement annonce une **baisse du niveau de remboursement pour les consultations de médecin et de sage-femme**, avec un ticket modérateur qui devrait passer de 30 à 40 %. Elle laisse craindre une hausse des tarifs des complémentaires, après une augmentation de plus de 8 % en 2024. Pour tous ceux qui n'ont pas de complémentaire santé, le reste à charge va augmenter significativement. Ce n'est pas acceptable.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit pour les arrêts maladie un abaissement du plafond de remboursement de 1,8 à 1,4 Smic pour les indemnités versées par l'Assurance maladie. C'est une mesure brutale. Elle ne cherche ni à comprendre ni à agir sur les causes de la hausse des arrêts maladie. Cet abaissement va toucher les salariés les plus fragiles, notamment les travailleurs en arrêt supérieur à 90 jours sans prévoyance, les salariés du particulier employeur et les salariés avec peu d'ancienneté et donc non couverts.

La CFDT dénonce également le gel prévu des pensions pendant six mois, qui touchera tous les retraités, y compris les bénéficiaires du minimum contributif.

La CFDT restera très vigilante pendant les débats parlementaires qui vont se tenir dans les prochains jours. En effet, toutes les mesures exprimées par le Gouvernement ne sont pas inclues dans ce budget. Ainsi, la CFDT s'oppose fermement à une 2^e journée de solidarité ou à la restriction des ALD.

Enfin, la CFDT regrette que ce PLFSS ne prenne pas la juste mesure des énormes enjeux en termes de santé notamment, et des besoins criants dans les territoires autour de la prévention, la médecine de proximité ou l'hôpital et les établissements publics.

N°39 16 OCTOBRE 2024

SERVICE DE PRESSE

TÉL: 01 42 03 80 12 presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT

VALÉRIE MALET

@CFDT

/la.CFDT

in CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL